

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE :** Lundi le 2 octobre 2017  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Hôtel de Ville de Dunham

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Pierre Janecek, maire  
MM. Kevin Mitchell  
Gaston Chamberland  
Gérard Dalpé  
Mme Maguy Carpentier, conseillers  
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loïselle

---

### ADMINISTRATION

---

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**213-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

#### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

**214-17** Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois de septembre 2017  
soit accepté tel que rédigé.

Adopté.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Laurent Chatelle – travaux réfection chemin Maska
- M. Normand Hébert – projet clinique médicale
- M. Léo Simoneau – projet clinique médicale

#### COMPTES PAYABLES

**215-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 2 octobre 2017, représentant  
des déboursés de 424 137,80 \$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits  
comptes. Les comptes incluent un montant supplémentaire de 16 221 \$ d'achat d'asphalte  
nécessaire pour compléter les travaux de réparation d'asphalte dans le chemin Béranger,  
autorisés par la résolution # 182-17.

Également qu'une retenue de 30 % sur la facture de 9347-2686 *Québec inc.* (Denis  
Cusson) soit appliquée ; celle-ci pourra être libérée sur approbation des travaux par le  
directeur de voirie.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces  
dépenses pour un montant total de 319 969,58 \$, le solde des dépenses de  
104 168,32 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.*

## **REMBOURSEMENT DE DEPENSES – CONGRES FQM 2017**

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

**216-17** et unanimement résolu que les remboursements de dépenses suivantes soient autorisés aux personnes ci-après nommées, suite à leur participation au congrès de la FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES qui a eu lieu à Québec les 28, 29 et, 30 septembre 2017 :

- M. Pierre Janecek, maire ..... 697.44\$  
kilométrage et stationnement..... 267.40\$
- M. Pierre Loiselle directeur général ..... 697.44\$  
kilométrage et stationnement..... 267.40\$

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 11000 310 (964,84 \$) et # 02 14000 310 (964,84 \$).*

## **SUIVI DES DOSSIERS**

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

## **ORGANISMES PARAMUNICIPAUX**

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI, à la MRC, au CLD, à la FONDATION BMP et au CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE.

## **ADMINISTRATION — FINANCES**

### **PERMANENCE JACQUES BOULAIS ET PATRICK CHOINIÈRE**

**217-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la permanence d'emploi soit accordée aux employés du service de voirie Jacques Boulais et Patrick Choinière, en date du 2 octobre 2017, et qu'ils aient droit aux bénéfices et avantages sociaux des employés permanents, à compter de cette date.

Adopté.

### **PROGRAMME TECQ 2014-2018 (PROGRAMMATION PARTIELLE 2017)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**218-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que, comme notre programmation de travaux comporte des travaux réalisés, la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

Adopté.

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #17-17 DE LA RIGMRBM**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la *Régie Intermunicipale de Gestion de Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)* afin d'obtenir l'approbation du règlement d'emprunt # 17-17 ;

IL EST

219-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la Ville de Dunham approuve, tel que soumis, le règlement d'emprunt # 17-17, décrétant une dépense et un emprunt de 6 669 824 \$ pour le « *Projet de construction d'infrastructures pour le traitement des matières résiduelles et l'achat de l'équipement requis audit traitement* » qui permettra le traitement des matières organiques au site de la RIGMRBM, à Cowansville.

Adopté.

#### **VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**

##### **SOUSSION PAVAGE SECTION CHEMIN NOISEUX ET CHEMIN DES ÉRABLES**

Suite à notre demande de soumissions sur invitation pour des travaux de pavage sur une section du chemin Noiseux et une section du chemin des Érables, les trois soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes le 25 septembre 2017 à 10 heures, soit :

PAVAGES MASKA INC..... 125 500,27 \$ (taxes incluses)

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. .... 135 831,47 \$ (taxes incluses)

SINTRA INC. .... 137 776,83 \$ (taxes incluses)

Considérant que les soumissions dépassent le seuil maximal permis de 100 000 \$ (taxes incluses) pour une soumission sur invitation ;

220-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que toutes les soumissions soient rejetées et qu'un processus d'appel d'offres public soit entrepris.

Adopté.

### TRAVAUX PROLONGEMENT DU TROTTOIR RUE PRINCIPALE

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier;  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

**221-17** et résolu que les montants suivants soient autorisés pour un prolongement de 275 mètres linéaires de trottoir sur la rue Principale, au sud du chemin St-Joseph :

- travaux de coffrage, mise en place du béton et décoffrage d'un trottoir monolithique de 1,2 m X 150 mm X 400 mm à 75 \$/ml : ..... 20 625 \$ (avant taxes)
- fourniture de 88 mètres cubes de béton 32 mpa - 20 mm avec air à 140 \$/ m.c : ..... 12 320 \$ (avant taxes)
- préparation, pierre pour ajustement du niveau, signalisation et travaux connexes : ..... environ 3 000 \$
- réfection pavage ..... environ 3 000 \$

*Messieurs les conseillers Gérard Dalpé et Kevin Mitchell enregistrent leur vote **contre** la proposition. Madame la conseillère Maguy Carpentier, Monsieur le conseiller Gaston Chamberland et Monsieur le maire Pierre Janecek enregistrent leur vote **pour** cette proposition; celle-ci est donc adoptée majoritairement.*

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 710.*

### ENTENTE NEIGES USEES VILLE DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées, en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dunham aimerait utiliser ce site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2017-2018 et que la Ville de Bedford y consent, moyennant des frais raisonnables ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement et que le site de dépôt de neiges usées de Bedford a la capacité de les recevoir ;

En conséquence, il est :

**222-17** Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte les conditions suivantes de la Ville de Bedford pour l'utilisation de son site de dépôt de neiges usées :

- Que le nombre maximum de voyages n'excède pas cent (100) ;
- Que le prix soit de 50 \$ par voyage ;
- Que le prix minimum soit de 3 000 \$ pour la saison 2017-2018.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 499.*

### URBANISME

#### DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-17-06 – DOMAINE FRELIGHSBURG – 5022 PRINCIPALE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

**223-17** et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure de DOMAINE FRELIGHSBURG, afin de permettre un lotissement d'une profondeur moyenne minimale de 49,7 mètres pour la propriété du 5022 rue Principale (lots 4 805 673 et 4 805 672), en dérogation à l'article 17 du règlement de lotissement # 244-03 qui indique que la profondeur moyenne minimale doit être de 60 mètres.

Adopté.

## **ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **ADOPTION – REGLEMENT DETERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D’EAU POTABLE ET LES OPERATIONS VISANT L’EXPLORATION ET L’EXPLOITATION D’HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE**

224-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le règlement # 366-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit et est adopté.

Adopté

## **SPORTS ET LOISIRS**

---

### **HALLOWEEN 2017**

225-17

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et résolu que soit autorisé un montant de 1 000 \$ pour la tenue de la fête de l’Halloween sur la rue Principale le 31 octobre 2017, dont un montant de 500 \$ pour une collaboration avec la COOP LA FACTRIE pour l’organisation d’une maison hantée et autres services, en plus des contributions volontaires générées par cette soirée.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Gérard Dalpé enregistre son vote **contre** la proposition*

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu’il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 990.*

### **ENTENTE ARÉNA BEDFORD**

226-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Bedford pour les années 2017-2018 et 2018-2019, pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique à l’aréna de Bedford, selon laquelle la Ville de Bedford facture à la Ville de Dunham la différence entre le coût total d’une inscription au barème de l’entente existante de Cowansville, moins le montant d’inscription payé par l’utilisateur.

Également que la Ville de Dunham poursuive sa politique de remboursement partiel des frais d’inscription pour les utilisateurs de l’aréna de Bedford pour que ceux-ci aient la parité avec les utilisateurs de l’aréna de Cowansville.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu’il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 447.*

## **CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **VARIA**

---

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Normand Hébert - travaux traitement de surface rue Larose,  
- collecte résidus verts.
- M. Laurent Chatelle - travaux traitement de surface rue Larose,  
- abrasifs d'hiver,  
- dossier 32, rue Jetté.
- Mme Hélène Laverdière - piano public.
- M. Jean Binette - collecte résidus verts,  
- déchiquetage de branches,  
- surveillance policière.
- M. François Charbonneau - qualité de l'eau au lac Selby,  
- capteurs de sédiments à vider.
- M. Germain Duchesneau - chemin Childerhouse,  
- jus de betteraves pour déglacage,  
- carrefour giratoire.
- M. Éric Dalpé - projet trottoirs ;  
- projet compostage.
- M. Michel Foisy - collecte résidus verts.
- M. François Cusson - retenue sur contrat de fauchage.
- M. Léo Simoneau - remerciements au maire,  
- projet poste SQ.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**227-17**

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,  
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

**Pierre Janecek, maire**

**Pierre Loiselle, greffier**

**Nicole Gingras, trésorier**